

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Sodium bisulfate  
FDS-nombre : 000000020905  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : hydrogénosulfate de sodium  
No.-Index : 016-046-00-X  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119552465-36

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Téléfax : (49) 5137-999 123  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves Catégorie 1  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-Index | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|--------------|----------------------|--------------------------|---------------|-----------|
|--------------|----------------------|--------------------------|---------------|-----------|

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

|                            | Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE              |                  |       |    |
|----------------------------|--|------------------|-------|----|
| hydrogénosulfate de sodium | 7681-38-1<br>016-046-00-X<br>01-2119552465-36<br>231-665-7 | Eye Dam. 1; H318 | 100 % | 1* |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### *Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### *Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau pulvérisée  
Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.  
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
Oxydes de soufre  
Oxydes de sodium

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Éviter la peau sans protection  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Veiller à une ventilation adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

---

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*  
Aspiration sur le site indispensable.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*  
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

| Composant                  | Compartment de l'environnement / Valeur        | Remarques               |
|----------------------------|--|-------------------------|
| hydrogénosulfate de sodium | Eau douce: 11,09 mg/l                          | Assessment factor: 100  |
| hydrogénosulfate de sodium | Eau de mer: 1109 mg/l                          | Assessment factor: 1000 |
| hydrogénosulfate de sodium | Station de traitement des eaux usées: 800 mg/l | Assessment factor: 10   |
| hydrogénosulfate de sodium | Sédiment d'eau douce: 40,2 mg/kg dw            |                         |
| hydrogénosulfate de sodium | Sédiment marin: 4,02 mg/kg dw                  |                         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

### *Protection de la peau et du corps:*

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

- vêtement de protection résistant aux acides

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                               |   |                                   |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| Forme                         | : | solide                            |
| Couleur                       | : | incolore                          |
| Odeur                         | : | inodore                           |
| poinds moléculaire            | : | 120,06 g/mol                      |
| Point/intervalle de fusion    | : | env. 315 °C                       |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Se décompose par chauffage.       |
| Point d'éclair                | : | Non applicable                    |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Ce produit n'est pas inflammable. |

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

|                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| Température d'auto-inflammabilité     | : | n'est pas auto-inflammable             |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : | Non applicable                         |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : | Non applicable                         |
| Pression de vapeur                    | : | donnée non disponible                  |
| Densité                               | : | env. 2,12 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C |
| Viscosité, dynamique                  | : | donnée non disponible                  |
| Viscosité, cinématique                | : | donnée non disponible                  |
| pH                                    | : | env. 1,0<br>à 20 °C                    |
| Hydrosolubilité                       | : | 285 g/l<br>à 25 °C                     |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | donnée non disponible                  |
| Densité de vapeur relative            | : | donnée non disponible                  |
| Taux d'évaporation                    | : | donnée non disponible                  |

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

460 °C

Température de décomposition

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact de différents métaux.  
Réagit au contact des bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre  
Oxydes de sodium

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

### *Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Toxicité à dose répétée:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Type de cellule: Cellules pulmonaires de hamster chinois

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### *Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

---

CL50

Essai en statique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 7.960 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Toxicité des plantes aquatiques:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CL50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 1.766 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### *Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## 12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**ADR/RID**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Liechtenstein | +41 442515151               |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | +356 2395 2000              |
| Pays-Bas      | 030-2748888                 |
| Norvège       | 22591300                    |

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Danemark           | 82121212               |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390   |
| Finlande           | 9471977                |
| France             | +33(0)145425959        |
| Grèce              | +30 210 779 3777       |
| Hongrie            | (+36-80)201-199        |
| Islande            | 5432222                |
| Irlande            | +353(1)8092166         |
| Italie             | +39 0649906140         |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240     |
|                    | Bonn : 0228/19240      |
|                    | Erfurt : 0361/730730   |
|                    | Fribourg : 0761/19240  |
|                    | Göttingen : 0551/19240 |
|                    | Homburg : 06841/19240  |
|                    | Mainz : 06131/19240    |
| Munich : 089/19240 |                        |
| Lettonie           | +37167042473           |

|                  |  |
|------------------|--|
| Pologne          | +48 42 25 38 400                             |
| Portugal         | 808250143                                    |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                              |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                            |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                              |
| Espagne          | +34915620420                                 |
| Suède            | 112 (begär<br>Gif tinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145  |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                           |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

## Sodium bisulfate

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

hydrogénosulfate de sodium : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

**Sodium bisulfate**

71656-250G

Version 1.2

Date de révision  
29.07.2019

---